

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le trois août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-sept juillet deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et LEFORT Christine, absentes excusées, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe et ROUSSEL Serge.

Monsieur Philippe CENDRE est élu secrétaire de séance.

### **I. Tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie ont été fixés par délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> août 2018. En ce qui concerne le Restaurant Scolaire, le prix du ticket « Enfant » est de 3,60 € et celui du ticket « Adulte » est de 5,10 €. Pour la garderie, le prix est fixé à 1 € pour la garderie du matin ; 2,50 € pour la garderie du soir ; et 3 € pour le forfait garderie matin et garderie soir. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer pour un éventuel changement de tarifs. La délibération ouverte, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de laisser les tarifs en vigueur pour la rentrée scolaire 2021 – 2022.

### **II. Renouvellement des photocopieurs Mairie et Ecole**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe HAZEBROUCQ pour le dossier des photocopieurs de la mairie et de l'école pour lesquels les contrats arrivent à échéance. Monsieur HAZEBROUCQ expose les deux propositions faites par IBEO (notre prestataire actuel) et NAXAN (dans le cadre de la mutualisation 7 Vallées Comm). Les coûts sont pratiquement identiques. Cependant, la commune est déjà engagée financièrement avec NAXAN dans le cadre d'une convention signée avec 7 Vallées Comm. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer. La délibération ouverte, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, optent pour le choix de NAXAN pour le renouvellement des photocopieurs Mairie et Ecole. Ils ont également pris la décision de retenir la marque Konica pour ces deux photocopieurs.

### **III. Déclaration Sociale Nominative (D.S.N.)**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les collectivités territoriales vont devoir passer à la D.S.N. (Déclaration Sociale Nominative) qui remplace la D.A.D.S.U. (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée). La D.S.N. sera envoyée mensuellement par voie dématérialisée. Cependant, la mise en place de ce document nécessite un accompagnement assuré par notre prestataire de logiciel paye JVS-Mairistem moyennant un coût s'élevant à 360 € T.T.C. (Formation à distance groupée, formation initiale, Webinaire d'informations, formation au dépôt réel de la D.S.N. mensuelle à la gestion des erreurs, accès au parcours de formation en ligne dédié D.S.N.).

### **IV. Avance de 30% de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local - DSIL**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 19 juillet un courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais pour le versement d'une avance de 30% de la subvention accordée pour les travaux de restauration du clocher de l'église dans le cadre de la D.I.S.L. Cette avance s'élève à 4 020 €.

### **V. Vente de la parcelle B 931 au Hameau de Musiville**

L'acte de vente de la parcelle B 931 au Hameau de Musiville à l'Association des Pêcheurs de l'Hesdinois a été signé le 26 juillet 2021 à l'étude de Maître Alexandre MILOT, notaire à Campagne-Les-Hesdin. Monsieur le Maire indique que la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 950,40 €.

### **VI. Travaux dans les deux classes de l'école primaire**

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux de mise en place du Socle Numérique, il y a lieu de procéder à des travaux de mise en place de quatre prises de courant et de réfection des deux murs de l'école primaire. L'entreprise LABUS'ELEC est intervenue pour effectuer les travaux dont le montant s'élève à 205 €. Pour la partie réfection des murs (réparations, 2 passes d'enduit, ponçage, fourniture et pose collée de toile de verre et application de deux couches de peinture), l'entreprise Christophe Nourry a été retenue compte-tenu de sa disponibilité. Le devis s'élève à 2.278,97 €.

## **VII. Radar Pédagogique**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Louis Philippe VARLET, Adjoint aux travaux, concernant le radar pédagogique installé par les services du Département dans la rue Fernand Lemercier du 12 au 30 mars 2021. Pour chaque période de 6 jours analysée, les mesures ont été enregistrées dans le sens Entrant dans la zone de relevés et dans le sens Sortant de la zone de relevés. Les résultats et analyses des différentes données ont été extraits par heure et avec une portée de plus ou moins 150 mètres. La pédagogie du radar n'a en général pas ou peu d'effet sur les grands excès de vitesse.

## **VIII. Fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie 2020/2021**

Monsieur le Maire donne la fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie de l'année scolaire 2020/2021 : **Restaurant scolaire** : moyenne de 10.82 par jour contre 17.95 en 2018/2019 et 13.19 en 2019/2020 ; **Garderie du Matin** : moyenne de 2.23 par jour contre 1.93 en 2018/2019 et 1.37 en 2019/2020 ; **Garderie du Soir** : moyenne de 0.79 par jour contre 2.63 en 2018/2019 et 1.42 en 2019/2020.

## **IX. Rentrée scolaire de septembre 2022**

Concernant la rentrée scolaire de septembre 2022, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré en mairie Madame Estelle BLIN, Inspectrice de l'Education Nationale pour la circonscription d'Hesdin, le 6 novembre 2020 en présence de Claude COLLIEZ, Maire de Guisy. Une deuxième réunion a été organisée le 9 juillet 2021 au bureau de Madame L'Inspectrice en présence des maires de Huby-Saint-Leu – Guisy, mais également ceux de Bouin-Plumoisson – Marconnelle. En effet, il est prévu un rapprochement entre ces deux R.P.I. entraînant la suppression de la classe de maternelle à Huby-Saint-Leu et la suppression des services du Restaurant Scolaire et de la Garderie à Huby-Saint-Leu. Le Conseil municipal est d'accord sur le principe du projet présenté par Madame l'Inspectrice mais demande à l'unanimité de maintenir la gratuité du transport scolaire le midi, d'étudier le reclassement du personnel concerné par la fermeture de cette classe, et de revoir les horaires de l'école compte-tenu du transport scolaire.

## **X. Bilan des Festivités du 14 juillet 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean HALIPRÉ, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies. Les Festivités du 14 juillet ont connu un vrai succès. De nombreux enfants étaient présents. Ils ont participé aux jeux traditionnels. Il indique que le coût des tickets échangés s'élève à 197,70 €. A cette dépense, il faut ajouter l'achat des dictionnaires pour 203,52 €, l'achat des livres de prix pour 566,50 € et les friandises pour 124,39 €. Le coût total des festivités du 14 juillet s'élève à 1.092,11 €. Concernant la dépense effectuée par le Comité des fêtes, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à cette association. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la dite-subvention d'un montant de 200 € au Comité des fêtes.

## **XI. Affaires diverses**

- ☞ **Monsieur Dominique NEDONCHEL** est en arrêt de travail jusqu'au 6 août 2021 inclus.
- ☞ **Monsieur Régis PRADEYROL**, secrétaire de mairie, suivra une formation les 14 et 15 septembre 2021 sur le thème : La Rédaction et le contrôle des actes administratifs.
- ☞ **Monsieur Lilian MERLOT** sera en stage au service technique dans le cadre de sa formation.
- ☞ **Monsieur Fabrice FOUBERT** a décidé de ne pas renouveler son contrat.
- ☞ **Monsieur Alain MASSE** est recruté depuis le 12 juillet au service technique et ce jusqu'au 30 septembre 2021.
- ☞ **Les artistes du CLEA 2021 – 2022** vont connaître une phase d'immersion sur notre territoire du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre prochain.
- ☞ **Réunion publique organisée dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique** le mercredi 8 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Maresquel-Ecquemicourt.
- ☞ **Assemblée générale de la SPA Canche-Authie** le mercredi 8 septembre à 18h30 à Saint-Aubin.
- ☞ **« Plantons le décor » 2021 – 2022** : commande groupée d'arbres et arbustes fruitiers et variétés potagers.
- ☞ **Ouverture et fermeture de la chasse 2021 – 2022** du 19 septembre 2021 au 28 février 2022.
- ☞ **Festival de l'arbre et des chemins ruraux** du 4 septembre au 19 décembre 2021.
- ☞ **Gestion des incivilités** dispensée au profit des élus : Messieurs Louis-Philippe VARLET et Régis GODEFROY souhaitent participer à une des séances proposées par la gendarmerie d'Ecuites.

21h, la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Serge ROUSSEL**

